

CONSEILS DE SANTÉ PUBLIQUE RELATIFS À LA VARIOLE SIMIENNE

Situation de la variole simienne (Mpox) dans la Région et en République du Congo.

Depuis mai 2022, des cas de variole simienne ont été notifiés dans des pays où aucun cas de transmission n'avait été documenté auparavant. À la date du 18 août 2024, ce sont 17 947 cas suspects de variole simienne, dont 563 décès, et 2 186 cas confirmés en laboratoire, dont 13 décès, qui ont été notifiés à travers 12 pays de la Région africaine de l'OMS depuis janvier 2024. La République démocratique du Congo reste le pays le plus durement touché, avec 86,4 % de l'ensemble des cas confirmés dans la Région en 2024, soit 1 888 cas confirmés et huit décès notifiés cette année.

Compte tenu de la recrudescence du nombre de cas et de pays touchés dans la Région africaine en juillet et août 2024, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une urgence de santé publique de portée internationale le 14 août 2024, afin d'intensifier la coordination internationale et le soutien aux opérations de riposte face à la flambée de variole simienne dans les pays touchés.

En 2024, la République du Congo a notifié en tout 19 cas confirmés de variole simienne. La flambée est géographiquement circonscrite aux régions relevant des départements du nord-est du pays. Aucun cas de variole simienne n'a été confirmé dans la capitale Brazzaville et ses départements limitrophes. Le cas le plus récent notifié dans le pays remonte à mars 2024 et les principaux modes de transmission sont la transmission zoonotique et la transmission familiale.

- La variole simienne, anciennement connue sous le nom de variole du singe, est une zoonose infectieuse d'origine virale causée par l'orthopoxvirus simien qui appartient au genre Orthopoxvirus de la famille des Poxviridés. On distingue deux clades du virus : le **clade I** et le **clade II**.
- Les premiers symptômes sont de type grippal : **fièvre, céphalées, myalgies** (douleurs musculaires), **douleurs dorsales** et **asthénie** (manque d'énergie). L'adénopathie (gonflement des ganglions lymphatiques) est une autre manifestation classique de la variole simienne et permet de la distinguer d'autres maladies apparentées à la variole. La variole simienne se manifeste également par une **éruption cutanée** ou des **lésions des muqueuses** accompagnées de **fièvre**, de **maux de gorge** et de **courbatures**, entre autres.
- L'éruption cutanée se manifeste entre un et trois jours (parfois plus) après l'apparition de la fièvre. L'éruption cutanée apparaît d'abord sur le visage puis sur tout le corps, jusqu'à la paume des mains et la plante des pieds, et passe par plusieurs stades - **macules, papules, vésicules, pustules** - avant la formation d'une croûte qui finit par tomber.
- La variole simienne se transmet soit d'une personne à l'autre par contact étroit soit par exposition à un animal infecté ou à des matériaux contaminés
- La période d'incubation de la variole simienne est généralement de six à treize jours, mais peut s'étendre de deux à vingt-et-un jours.
- La plupart des personnes guérissent en deux à quatre semaines après administration de soins appropriés.
- En Afrique, la flambée de variole simienne de 2024 se caractérise par un schéma mixte de transmissions zoonotique et interhumaine (peu de cas ont été causés par un contact sexuel).

CONSEILS DE SANTÉ PUBLIQUE RELATIFS À LA VARIOLE SIMIENNE

Vue d'ensemble

TRANSMISSION

La variole simienne peut être contractée par un contact étroit avec une personne infectée, tel que décrit ci-après.

- Le contact par la peau (fourniture de soins sans équipements de protection individuelle, étreintes, attouchements, y compris les contacts sexuels).
- La projection de gouttelettes de salive sur le visage pendant une conversation.
- Le contact bouche à peau (rapports sexuels bucco-génitaux).
- Le contact bouche-à-bouche (par exemple en donnant un baiser sur la bouche).
- L'utilisation d'une literie, de serviettes et de vêtements contaminés ou le contact avec une surface ou des objets contaminés.
- Les morsures ou griffures d'animaux infectés.
- Le contact direct avec le sang, les fluides corporels ou les lésions de la peau ou des muqueuses d'animaux infectés.

Le risque de contracter la variole ne se limite pas aux personnes sexuellement actives, aux personnes homosexuelles et bisexuelles, notamment les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes. Toute personne en contact étroit avec un individu présentant des symptômes ou avec des animaux malades ou morts s'expose au risque de contracter la maladie.

COMMENT SE PROTÉGER DE LA MALADIE

- Pour se protéger et protéger les autres de manière efficace, il est essentiel de connaître les signes et symptômes, de comprendre les modes de transmission du virus et de savoir quelles mesures adopter en cas de contamination.
- Éviter tout contact étroit avec une personne atteinte de la variole simienne, y compris tout contact sexuel.
- Éviter de partager votre literie ou vos vêtements avec des personnes infectées par la variole simienne.
- Se laver les mains fréquemment avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique.
- Éviter tout contact physique étroit avec les personnes présentant des symptômes de la variole simienne.
- Porter un équipement de protection lorsque vous vous occupez d'une personne infectée. Si vous pensez être atteint de la variole simienne, il est recommandé de consulter rapidement un médecin et de vous isoler en attendant une évaluation médicale et les résultats des tests, afin de protéger votre entourage.
- Si vous êtes atteint de la variole simienne, il est recommandé de s'isoler jusqu'à ce que toutes les lésions corporelles soient complètement guéries, que les croûtes sur la peau soient tombées et qu'une nouvelle couche de peau saine se soit formée. Cette mesure de précaution permettra d'éviter la transmission du virus à d'autres personnes.

SI VOUS PENSEZ ÊTRE ATTEINT DE LA VARIOLE SIMIENNE

- S'isoler et éviter autant que possible tout contact avec d'autres personnes.

CONSEILS DE SANTÉ PUBLIQUE RELATIFS À LA VARIOLE SIMIENNE

- Si vous devez interagir avec d'autres personnes, portez un masque et couvrez toute lésion afin de réduire le risque de propagation du virus.
- Contacter un agent de santé pour obtenir des conseils et suivre les recommandations reçues.
- Se faire dépister et attendre les résultats.
- Éviter de gratter ou de toucher les éruptions cutanées ou lésions, car cela pourrait non seulement aggraver votre état, mais aussi augmenter le risque de transmission du virus.
- Se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon, surtout après avoir touché votre visage, les éruptions cutanées ou tout ce qui aurait pu entrer en contact avec le virus.
- Si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon, il est recommandé d'utiliser une solution hydroalcoolique.
- Nettoyer et désinfecter les objets et les surfaces fréquemment touchés.
- Protéger les autres en évitant tout contact avec eux.

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES À L'INTENTION DES VOYAGEURS

L'Organisation mondiale de la Santé recommande aux pays d'instaurer ou de renforcer des mécanismes de collaboration transfrontalière pour la surveillance et la prise en charge des cas suspects de variole simienne, ainsi que pour la diffusion d'informations à l'intention des voyageurs et des transporteurs, tout en **évitant d'imposer des restrictions générales sur les voyages et les échanges commerciaux, car de telles restrictions pourraient nuire inutilement aux économies locales, régionales ou nationales. À ce jour, la République du Congo n'a mis en œuvre aucune restriction de voyage visant à prévenir la variole simienne.**

Évaluation des risques pour le Comité régional et mesures d'atténuation : Selon les données de surveillance actuellement disponibles, aucun cas de variole simienne n'a été détecté sur le lieu de la réunion, à Brazzaville et dans les départements environnants. Il est peu probable que les participants à la réunion contractent la maladie par l'intermédiaire des populations locales et des animaux, le risque est donc très faible. En outre, les délégués qui assisteront à la réunion sont principalement des professionnels de la santé qui sont conscients de l'importance des mesures de précaution et les mieux informés pour appliquer le principe de responsabilité individuelle à leurs décisions et à leurs actions.

Toutefois, pendant la réunion, comme dans tout autre grand rassemblement, la mobilité des participants, ainsi que leurs interactions fréquentes, notamment le fait de parler ou de respirer à proximité des autres, présentent un risque minime. Des mesures ont été prises pour atténuer ce risque, et les délégués sont encouragés à mettre en pratique les mesures d'atténuation décrites ci-dessous.

Le grand public et les visiteurs de la République du Congo sont encouragés à respecter les mesures sociales et de santé publique de base pour prévenir et lutter contre la variole simienne.

FOIRE AUX QUESTIONS CONCERNANT LES RASSEMBLEMENTS DE MASSE (RC74)

1. **L'hygiène des mains :** les délégués sont encouragés à se laver les mains avec de l'eau et du savon ou à utiliser les solutions hydroalcooliques qui seront distribuées gratuitement lors de la soixante-quatrième session du Comité régional.
« Tous les participants à la soixante-quatrième session du Comité régional sont invités à conserver sur eux une solution hydroalcoolique ainsi que tout médicament prescrit pour un usage régulier. »

CONSEILS DE SANTÉ PUBLIQUE RELATIFS À LA VARIOLE SIMIENNE

2. **Les masques de protection** : des masques jetables seront mis à la disposition de toute personne présentant des symptômes respiratoires ou se sentant particulièrement vulnérable.
3. **La réduction du risque de transmission** : pour réduire le risque de transmission, il est recommandé d'éviter les contacts étroits ou intimes, notamment les poignées de main, les étreintes et les baisers. La variole simienne se transmet par contact direct de la peau avec des lésions infectées.
4. **Le nettoyage des salles de conférence** : les salles de conférence seront nettoyées selon des procédures de désinfection standard au moins trois fois par jour (avant la réunion, à l'heure du déjeuner et après la réunion). Une attention particulière sera accordée aux surfaces à fréquemment touchées.
5. **L'assainissement des parties communes** : Les toilettes, les salles de bains et les autres surfaces communes seront minutieusement nettoyées plusieurs fois par jour, avec des produits désinfectants recommandés par l'OMS afin d'éviter toute contamination.
6. **Dans le cas improbable où un délégué international** présenterait des symptômes et serait déclaré positif à la variole simienne, des dispositions seront prises pour sa mise en quarantaine sur le territoire national. *Si nécessaire, des dispositions pour des soins complémentaires seront prises selon les conseils des médecins.*

Pour toute question, prière de contacter :

WHO Department of Staff Health and Well-being | Département de la santé et du bien-être du personnel de l'OMS

Courriel : afrgogmchmsafro@who.int Médecin du Bureau régional : +242 06 735 8957